

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Activité Parcs de Stationnement - Remise complémentaire de biens à la Régie
PARCUB - Transfert à PARCUB des sources de financement afférentes aux
parcs remis depuis 2004 - Décision modificative n° 6 - Décisions - Adoption**

MMonsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2004/0225 du 5 avril 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé la mise en place d'une régie personnalisée, dénommée PARCUB, pour l'exploitation des parcs de stationnement. A la suite de cette décision, les ouvrages suivants, ainsi que l'ensemble des installations, équipements et matériels nécessaires à leur exploitation ont été remis en affectation à la Régie PARCUB le 30 avril 2004 :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------------------|
| - Parc Gambetta | - Parc République | - Parc Saint-Pierre-Les-Quais |
| - Parc 8 mai 1945 | - Parc Victoire | - Parc Charles de Gaulle |
| - Parc Pey-Berland | - Parc Saint-Jean | - Parc barrière du Médoc |
| - Parc Pessac-centre | - Parc cité Mondiale | - Parc Porte de Bordeaux |
| - Parc Front du Médoc | - Parc îlot Bonnac | - Parc C.C. Mériadeck |
| - Parc espace Colbert | - Parc Bergonié | - Consigne à vélos place Gambetta |

La valeur nette comptable des immobilisations ainsi remises a été arrêtée, par délibération n° 2004/0911 du 17 décembre 2004, à la somme de 94.216.053,03 € (valeur au 1^{er} mai 2004).

Depuis, plusieurs remises complémentaires de patrimoine à la Régie PARCUB sont intervenues sous le même régime au cours des exercices 2005 et 2006, en particulier les nouveaux parcs de stationnement situés rue Lhôte et rue Croix de Seguey à Bordeaux.

En sens inverse, la Régie a été amenée à remettre à notre Etablissement des biens qui avaient perdu leur vocation de parcs de stationnement et dont elle n'avait plus l'utilité.

En complément des diverses opérations rappelées ci-dessus, il convient de procéder, sur l'exercice 2007, à des remises complémentaires d'investissements portant sur les parcs rue Lhôte et Gambetta situés à Bordeaux, pour un total de 45.362,93 €. Par ailleurs, notre Etablissement a enregistré deux annuités de dotations aux amortissements sur le parc Croix

de Seguey alors que ce parc n'est exploité par la Régie que depuis le 29 septembre 2006. Il y a lieu, en conséquence, de régulariser sur l'exercice 2007 les dotations indûment constatées au budget annexe Parcs de Stationnement, à hauteur de 18.491,24 €.

De plus, en accord avec la Recette des Finances de la Communauté, il est proposé de transférer à la Régie le solde des subventions et autres fonds d'équipement figurant au passif du budget annexe Parcs de Stationnement et utilisés au financement des investissements remis en affectation en 2004 et en 2005.

La Régie PARCUB disposera alors de l'actif et du passif afférent aux parcs remis en affectation et pourra ainsi reprendre, chaque année, une quote-part de ces subventions et dotations en recettes de la section de fonctionnement de son budget sur la durée d'amortissement des biens concernés. Elle sera ainsi en mesure de financer une plus grande part des dotations annuelles aux amortissements relatifs aux investissements qui lui ont été affectés et à abaisser le montant de la contribution de la Collectivité de rattachement à la couverture du financement de ces dotations.

I- Remises complémentaires à PARCUB

Parc rue Lhôte :

Par délibération 2005/08631 du 25 novembre 2005, la Communauté a remis en affectation à la Régie PARCUB le parc de stationnement situé Rue Lhôte à Bordeaux, pour une valeur nette de 2.733.441,90 € calculée sur la base des montants mandatés à fin 2005. Après établissement des décomptes définitifs de travaux, la valeur totale de cet ouvrage s'élève à 2.737.439,64 €. En conséquence, le solde de 3.997,74 € doit être immobilisé dans les comptes de la Régie, en complément de la valeur arrêtée lors de la remise de ce parc fin 2005.

Parc Gambetta :

Des travaux de modification et de mise en sécurité des installations du parc Gambetta mises à disposition des pompiers ont été pris en charge sur l'exercice 2006 par notre Etablissement, pour un montant de 41.365,19 €.

Ces nouveaux investissements doivent faire l'objet d'une remise à la Régie sur l'exercice en cours.

La valeur comptable des immobilisations complémentaires à remettre à la Régie s'établit à 45.362,93 €, et se répartit comme suit:

Nature des investissements	Valeur comptable au 31/12/2006	Imputations budgétaires	
		2131	2135
Parc rue Lhote	3.997,74 €	3.997,74 €	
Parc Gambetta : aménagement des installations	41.365,19 €		41.365,19 €
TOTAL	45.362,93 €	3.997,74 €	41.365,19 €

II- Régularisation de la valeur comptable du parc Croix de Seguey remis à PARCUB fin 2006

Par délibération n° 2006/0807 du 24 novembre 2006, notre Etablissement a remis à la Régie le parc de stationnement Croix de Seguey situé à Bordeaux, en exploitation depuis le 29 septembre 2006, à une valeur de 602.156,80 € correspondant à la valeur totale des investissements réalisés sur ce parc.

A l'issue de travaux de rapprochement entre l'actif du Comptable et l'inventaire de l'Ordonnateur, il s'est avéré que des dotations aux amortissements ont été comptabilisées en 2004 et 2005 sur le parc Croix de Seguey, alors que ce parc n'est exploité par la Régie que depuis le 29 septembre 2006. Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une reprise comptable de ces dotations enregistrées à tort au budget annexe Parcs de Stationnement, à hauteur de 18.491,24 €, sans conséquence sur la valeur brute fin 2006 remise à PARCUB.

III- Transfert des fonds d'équipement affectés au financement des travaux réalisés sur les parcs remis à PARCUB

Les recettes d'équipement affectées directement à la réalisation ou à l'aménagement des parcs de stationnement sont, soit des subventions d'investissement versées par le budget principal ou par des organismes publics ou privés, soit une fraction de produits d'amendes de police ou de participations pour non réalisation d'aires de stationnement.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, ces fonds affectés à l'équipement doivent faire l'objet d'un transfert en section de fonctionnement par le biais de la reprise annuelle d'une quote-part, sur une durée égale à la durée d'amortissement de l'immobilisation réalisée.

III-a/ Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement reçues au budget annexe Parcs de stationnement ont été affectées à des opérations d'investissement bien précises portant sur des parcs remis en affectation à la Régie en date du 1^{er} mai 2004, et doivent, par conséquent, être transférées à la Régie PARCUB.

En conséquence, en accord avec la Recette des Finances, il est proposé de transférer ces subventions d'équipement à la Régie pour une valeur nette comptable arrêtée au 1^{er} mai 2004, date de création de celle-ci, et il convient concomitamment d'annuler au budget annexe Parcs de Stationnement la valeur des reprises de quote-part de subventions enregistrée depuis cette date dans ce dernier budget, pour une valeur cumulée de 1.006.778,12 €, selon le détail ci-après :

Compte	Subventions	Quote-part de reprise à annuler sur 2007
13911	Acquisition places parc Bergonié	14 994,25
13911	renouvellement matériel de péage parc Saint-Jean	59 856,33
13911	installations, agencement de constructions divers parcs	72 486,13
13911	installations techniques divers parcs	60 671,58
13911	aménagement parking deux roues parc du 8 Mai 1945	8 219,32
sous/total compte 13911 :		216 227,61
13915	Acquisition places parc Cité du vin	377 888,33
13915	Acquisition places Front du Médoc	377 923,33
13915	Acquisition places parc Bergonié	15 905,52
sous/total compte 13915 :		771 717,18
13918	Travaux d'aménagement parc Pey-Berland	18 833,33
sous/total compte 13918 :		18 833,33
Total des reprises à annuler au budget annexe Parcs		1 006 778,12

Dès lors, le montant des subventions d'équipement à transférer à la Régie, soit 7.573.682,19 € se décompose comme suit :

Compte	Subventions	Durée résiduelle au 01/05/2003	année fin de reprise	Valeur d'origine	Cumul reprises au 01/05/2004	Subventions à transférer à PARCUB - VNC au 01/05/2004
1311	Acquisition places parc Bergonié	49 ans et 8 mois	2053	449 827,35	2 998,85	446 828,50
1311	renouvellement matériel de péage parc Saint-Jean	4 ans et 8 mois	2008	359 138,02	191 540,62	167 597,40
1311	installations, agencement de constructions divers parcs	4 ans et 8 mois	2008	434 916,77	231 956,40	202 960,37
1311	installations techniques divers parcs	4 ans et 8 mois	2008	364 029,50	194 149,31	169 880,19
1311	aménagement parking deux roues parc du 8 Mai 1945	4 ans et 8 mois	2008	49 315,89	26 302,58	23 013,31
sous/total compte 1311 :				1 657 227,53	646 947,76	1 010 279,77
1315	Acquisition places parc Cité du vin	9 ans et 8 mois	2013	4 908 858,36	2 796 375,22	2 112 483,14
1315	Acquisition places Front du Médoc	17 ans et 8 mois	2021	5 984 072,58	2 116 370,95	3 867 701,63
1315	Acquisition places parc Bergonié	49 ans et 8 mois	2053	477 165,42	3 181,10	473 984,32
sous/total compte 1315 :				11 370 096,36	4 915 927,27	6 454 169,09
1318	Travaux d'aménagement parc Pey-Berland	9 ans et 8 mois	2013	113 000,00	3 766,67	109 233,33
sous/total compte 1318 :				113 000,00	3 766,67	109 233,33
Total subventions d'équipements à transférer à PARCUB				13 140 323,89	5 566 641,70	7 573 682,19

III-b/ Amendes de police et participations pour non réalisation d'aires de stationnement

Ces fonds d'équipement ont permis de financer, soit des créations de parcs (parc rue Lhote), soit des travaux d'aménagement et d'agencement réalisés sur divers parcs de stationnement affectés à la Régie.

Régularisation de la valeur nette comptable des amendes de police au 31/12/2006 :

Les travaux de reconstitution des éléments de passif restant à transférer à la Régie ont mis en évidence que la Communauté n'avait pas encore commencé à effectuer, à fin 2006, de reprises au compte de résultat du budget annexe Parcs de Stationnement pour la part de produit des amendes de police affectées à ce budget pour financer des installations et des aménagements de parcs.

En conséquence, et pour se conformer notamment aux objectifs d'amélioration de qualité comptable et de fiabilisation des comptes de bilan fixés dans la Convention de services comptable et financier signé entre le trésor public et la Communauté Urbaine de Bordeaux le 9 mars 2007, il est proposé, en accord avec la Recette des Finances, de régulariser cette situation par l'enregistrement, au budget annexe Parcs de Stationnement, d'une écriture d'ordre de reprise d'une quote-part de produits d'amendes de police, d'un montant cumulé de 970.487,10, selon le détail ci-après :

Compte	Type de bien	Reprise exceptionnelle à comptabiliser sur 2007
13932	agencements divers parcs remis à PARCUB au 01/05/2004	249 506,80
13932	Installations techniques sur divers parcs remis à PARCUB au 01/05/2004	439 563,75
13932	Aménagement parc Tourny	213 047,07
13932	Immeuble St Croix	68 369,48
	TOTAL	970 487,10

Amendes de police et autres fonds d'équipement à transférer à PARCUB :

Dès lors, le montant du solde des amendes de police et des participations pour non réalisation d'aires de stationnement à transférer à la Régie s'établit comme suit :

Compte	Type de bien	Valeur d'origine fonds d'équipement reçus	Durée résiduelle d'étalement au 01/01/2007	Cumul reprises	VNC à transférer à PARCUB
1335	Parc rue Lhote	483 827,95	48 ans	0,00	483 827,95
1332	Parc rue Lhote	1 870 597,88	48 ans	0,00	1 870 597,88
1332	agencement et aménagement divers parcs gérés par PARCUB	216 711,67	4 ans	72 237,22	144 474,45
		315 511,32	5 ans	73 619,31	241 892,01
		520 975,05	6 ans	69 463,34	451 511,71
		1 025 608,00	7 ans	34 186,93	991 421,06
		123 990,25	8 ans	0,00	123 990,25
	<i>sous total:</i>	2 202 796,28		249 506,80	1 953 289,48
1332	installations techniques sur divers parcs gérés par PARCUB	895 687,44	4 ans	298 562,48	597 124,96
		92 272,21	5 ans	21 530,18	70 742,03
		728 938,67	6 ans	97 191,82	631 746,85
		668 377,87	7 ans	22 279,26	646 098,61
		149 793,83	8 ans	0,00	149 793,83
	<i>sous total :</i>	2 535 070,01		439 563,75	2 095 506,27
	Total compte 1332	6 608 464,18		689 070,55	5 919 393,63
	Total compte 1335	483 827,95		0,00	483 827,95
	TOTAL	7 092 292,13		689 070,55	6 403 221,58

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER :

- de remettre, à la régie PARCUB, les investissements complémentaires réalisés sur les parcs Rue Lhôte et Gambetta pour une valeur nette de 45.362 ,93 €,

- d'enregistrer, au budget annexe Parc de Stationnement, pour les subventions d'équipement, une écriture d'ordre annulant les quotes-parts de reprise comptabilisées à tort depuis le 1^{er} mai 2004, pour un montant total de 1.006.778,12 €,

- d'enregistrer, au budget annexe Parc de Stationnement, pour le produit des amendes de police, une écriture d'ordre de reprise de quote-part de subventions au compte de résultat, pour un montant cumulé de 970.487,10 €,

- de transférer, pour une valeur nette totale de 13.976.903,77 € à la Régie le solde des subventions et fonds d'équipement affectés au financement des travaux de reconstruction et aménagement des parcs remis à la Régie en 2004 et en 2005.

ADOPTER, par chapitre, en application des dispositions de l'article L 2312-2 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente Décision Modificative n°6 qui retrace les opérations décrites ci-avant, au budget annexe Parcs de Stationnement, et qui s'équilibre, toutes sections confondues, en mouvements budgétaires à un montant de 16.018.023,16 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUIN 2007**

PUBLIÉ LE : 27 JUIN 2007

M. HENRI HOUDEBERT